## Tableau n° 47

## Les Pénicillines et leurs sels et les céphalosporines

Date de création : 04 Avril 1974 ; N° JORT : 25/1974 Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition.	30 jours	Travaux comportant la préparation ou l'emploi des pénicillines, de leurs sels ou des céphalosporines, notamment :
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	<ul> <li>travaux de conditionnement,</li> <li>application des traitements,</li> <li>dans les organismes agricoles de production, de stockage et de vente d'aliments du bétail,</li> <li>à la suite de soins donnés au bétail.</li> </ul>